

ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective : Initier un test prélèvement respiratoire pour l'influenza à l'aide d'un écouvillon velouteux chez un travailleur ou un médecin au CHUS	Numéro Infectiologie-06
---	--

DESCRIPTION : Décider de procéder à un test diagnostic d'influenza pour les travailleurs ou médecins du CHUS présentant un syndrome d'allure grippal (SAG).	DATE DE MISE EN VIGUEUR :	DATE DE RÉVISION :
--	----------------------------------	---------------------------

TITRE DU PROTOCOLE : Prélèvement respiratoire pour les travailleurs ou médecins au CHUS.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- **Infirmier-ère : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance**

PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE :

Infirmier -e en santé et sécurité au travail
 Coordinatrice d'activités de soins

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

Travailleur qui présente des symptômes reliés au syndrome d'allure grippale tels que :
 Fièvre accompagnée des symptômes suivants :

- Toux
- Mal de gorge
- Arthralgie-myalgie
- diarrhée

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

Aucune

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ : Dépister le travailleur ou médecin afin de le retirer du travail pendant sa période de contagiosité
Contrôler la propagation d'influenza A H1N1

Ordonnance collective :

Initier un test prélèvement respiratoire pour l'influenza à l'aide d'un écouvillon velouteux chez un travailleur ou médecin au CHUS

Numéro
Infectiologie-06

PROTOCOLE :

TITRE: Prélèvement respiratoire pour les travailleurs ou médecins au CHUS

Procédure pour initier le prélèvement selon l'outil aide à la décision

1. Le travailleur ou médecin qui présente de la fièvre avec des symptômes respiratoires doit :
 - Cesser tout contact sans protection avec les autres
 - Porter un masque de procédure
 - Aviser immédiatement le service de santé le jour sur semaine à la pagette 0081 ou la coordonnatrice des activités de soins (soir, nuit, fin de semaine)
2. Le service de santé ou la coordonnatrice évalue la présence des symptômes. Cette évaluation peut se faire par téléphone.

Les symptômes d'une personne présentant un syndrome d'allure grippale(SAG) sont : fièvre, toux, mal de gorge, diarrhée, arthralgie, myalgie.

3. Si le travailleur présente de la fièvre avec les autres symptômes, l'infirmière du service de santé ou la coordonnatrice décide de procéder au prélèvement au niveau nasal avec l'aide d'un écouvillon selon la technique de soin numéro 19T48.
4. Le prélèvement doit être envoyé avec la requête au laboratoire.
5. Transmettre le nom du travailleur à l'équipe de prévention des infections à la pagette d'influenza 5803 le jour et/ou laisser un message au poste 16206 le soir, nuit et fin de semaine.
6. Le travailleur doit retourner à la maison après le test.

Suivi par le service de santé

1. Si le test d'influenza est positif, le travailleur est en retrait du travail pour une période de sept (7) jours suivant le début des symptômes.
2. Un suivi auprès du travailleur sera effectué par le service de santé durant cette période de retrait.



Ordonnance collective : Initier un test prélèvement respiratoire pour l'influenza à l'aide d'un écouvillon velouteux chez un travailleur au CHUS	Numéro Infectiologie-06
---	-----------------------------------

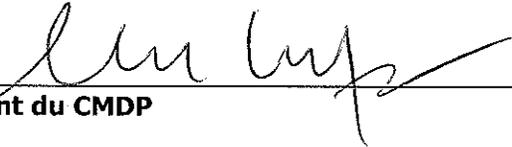
ÉLABORÉE PAR : Dre Louise Dion, MD, FRCPC
Yoland Berger, inf. clinicien santé et sécurité au travail
France Frégeau, Agente de gestion du personnel
Martine Proulx , infirmière Cadre clinicienne

Approbation :

 15/10/09
Médecin, chef du département clinique Date

 16/10/2009
Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC) Date

 2009/10/15
Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM) Date

 08/10/21
Président du CMDP Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : _____